

Les « altérations » dans une mesure modifient la hauteur d'une note. L'altération est indiquée juste avant la note qui doit être affectée. Elle est valable dans toute la mesure pour cette note, mais n'a plus d'effet après cette mesure.

symbole	nom	fonction	exemple
	bémol	Le bémol « baisse » (rend plus grave) la hauteur de la note qui lui est rattachée de 1 demi-ton	
	bécarre	Le bécarre annule une altération. Par exemple : - Si la même note dans la même mesure était avec un bémol, Le bécarre « rehausse » (rend plus aigüe) la hauteur de la note qui lui est rattachée de 1 demi-ton - Si la même note dans la même mesure était avec un dièze, Le bécarre « rabaisse » (rend plus grave) la hauteur de la note qui lui est rattachée de 1 demi-ton	
	dièze	Le dièze « hausse » (rend plus aigüe) la hauteur de la note qui lui est rattachée de 1 demi-ton	